





Nous sommes ensuite restés 30' sur place sans rien remarquer.

Le 07/02/1989, nous nous sommes rendus sur les lieux, où, à partir du village de " " , nous avons effectué des recherches, sans découvrir de traces ou indices permettant d'identifier la chute d'un objet.

Nous rendons compte des faits à notre commandant de compagnie à (N° 61/2).

E N Q U E T E

Le 07 février 1989, deux habitants de nous indiquent avoir aperçu un phénomène lumineux, dans la soirée du 06/02/1989 à 23 H 17 et 23 H20.

Il s'agit pour le premier, de Monsieur B j , vétérinaire demeurant route de coordonnées qui nous déclare (PIECE N°2) que le 06/02/1989 à 23 heures 17, précisément, il a observé une lumière verte, sans forme particulière, se déplacer perpendiculairement au CD , et se diriger dans la direction de

Il a eu l'impression qu'elle tombait à cet endroit. Le phénomène a duré environ 5 secondes.

A 23 heures 20 environ, madame V épouse M , commerçante, demeurant rue de à coordonnées UTM : , observe une boule lumineuse, argentée, accompagnée de plusieurs points formant une traîne.

Cet objet venait de sa droite, soit de la région de , et se dirigeait sur sa gauche, soit vers .

L'observation a duré environ 3 secondes pendant lesquelles elle a eu très peur.

Ces deux phénomènes ont été observés à basse altitude, alors que le ciel était très étoilé, découvert, avec une nuit très noire sans vent.

Les deux témoins sont tout à fait sains d'esprit, très honorablement connus de la population. Leur témoignage peut être considéré comme digne de foi.

Par la suite, nous avons pris contact avec les services de Gendarmerie de l'aéroport d' . Cette unité nous indique que le service d'observation radar n'a rien enregistré de particulier lors de cette soirée du 06/02/1989. Le service météo, contacté également n'a pu nous fournir aucune explication sur ce phénomène qui n'est pas de même nature que celui observé dans la un mois auparavant.

Nous joignons au présent procès-verbal un cliché photographique de la circonscription de gendarmerie de HET qui situe les points d'observation et les directions prises par les objets.

UNITÉ

BRIGADE

PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)

N° 51/1989

N° PIÈCE

2

N° FEUILLE

1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

89 307 125 / 1

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Vingt deux mars mil neuf cent quatre-vingt-neuf, à dix sept heures  
quarante cinq,  
nous soussigné(s) M j , gendarme, agent de police judiciaire,

vu les articles 20 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

**PERSONNE CONCERNÉE**

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

B j

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

/ /  
FILIATION

◀ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶

SITUATION DE FAMILLE

M

ADRESSE COMPLETE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

vétérinaire, demeurant , de nationalité  
française qui nous déclare : \_\_\_\_\_

" Dans la soirée du 06 février 1989 à 23 heures 17 précisément, j'ai  
observé le phénomène suivant, alors que je me trouvais à mon domicile, dans  
mon salon :

J'ai observé une lumière verte, sans forme particulière, venir perpendi-  
culairement à la chaussée (CD ) et se diriger vers ( ).

Ce phénomène a duré environ 4 à 5 secondes.

Cet objet ressemblait un peu à une fusée de feux d'artifice.

Je suis sorti sur le balcon et j'ai vu celui-ci donnant l'impression  
de s'écraser dans la région de .

Je ne lis jamais de revues concernant les OVNI, et je n'y crois pas  
particulièrement.

C'est la première fois qu' j'observe un phénomène semblable.

Le 22 mars 1989 à 18 heures

Lecture faite par moi de la déclaration et des renseignements d'état  
civil ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à  
retrancher.

LA PERSONNE ENTENDUEL'A.P.J

(A signé au carnet de déclarations)

UNITÉ

BRIGADE

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

N° 51/1989

DE TÉMOIN

N° PIÈCE

3

N° FEUILLET

1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

89307125/2

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Vingt deux mars mil neuf cent quatre-vingt neuf à dix sept heures,

nous soussigné(s) M j , gendarme, agent de police judiciaire,

vu les articles 20 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

## PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

V épouse M m ,

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

F/

FILIACTION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

M2

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

commerçante, demeurant , caserne des sapeurs-pompiers,  
de nationalité française, qui nous déclare : \_\_\_\_\_

''' Dans la soirée du 06 février 1989, vers 23 heures 20, j'ai observé les faits suivants : Je me trouvais à mon domicile à , lorsque j'ai vu une boule lumineuse, argentée, venir de ma droite, en direction de la gauche, accompagnée d'une traîne jaune argentée très brillante.

L'observation a duré environ 3 secondes. J'étais seule à mon domicile, je n'ai donc pu faire observer le phénomène à personne.

Cet objet se déplaçait assez vite, au niveau de ma terrasse, j'ai eu l'impression qu'il allait atterrir sur celle-ci.

Je suis sortie ensuite mais n'ai plus rien observé.

J'ai eu peur, c'est pour cela que je ne suis pas sortie tout de suite.

L'objet était accompagné de plusieurs phénomènes lumineux, créant ensemble une traîne.

Je n'avais jamais observé un phénomène comme celui-ci auparavant.

Je n'ai aucune idée de la nature de cet objet.

Je n'ai jamais lu de livres concernant les OVNI. Je ne crois pas spécialement à ces phénomènes.

Le 22 mars 1989 à 17 heures 30

Lecture faite par moi de la déclaration et des renseignements d'état civil ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.

LA PERSONNE ENTENDUEL'A.P.J

(A signé au carnet de déclarations)

